



COMMISSION DES JEUNES

Réunion du mercredi 23 août 2023

PV n° 2 – Saison 2023/2024

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 70 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de Coupes.

Présents : Adrien Tourrettes, Raphaël Moll, Gaël André.

Absents excusés : Alain Marcq.

Catégories et coordonnées des membres de la Commission des jeunes du District :

U6/U7 et U8/U9 : Adrien Tourrettes – 06.13.20.40.75

U10/U11 : Raphaël Moll – 06.09.71.08.51

U12/U13 : Gaël André – 06.84.42.62.71

U15 : Alain Marcq – 06.45.88.18.70

U17/U18 : Alain Marcq – 06.45.88.18.70

Informations générales

La réunion de rentrée de la Commission des Jeunes aura lieu le lundi 11 septembre à 19h00 à Castelmoron sur Lot, à la salle de l'Olivier.

Merci de bien noter le changement de lieu par rapport aux précédentes saisons.

Nous vous rappelons que chaque club doit obligatoirement être représenté par son ou sa RTJ.

Le calendrier général des compétitions jeunes du District sera publié et envoyé aux clubs le vendredi 25 août.

Comme la saison dernière, vous pouvez retrouver en fin de PV une rubrique « Tournois » regroupant l'ensemble des tournois organisés par les clubs du département. N'hésitez pas à communiquer les informations nécessaires concernant vos tournois (dates, lieux et catégories) au District afin que la Commission les diffuse.

Foot Animation

Merci aux clubs suivants de renvoyer au plus tôt le formulaire d'engagements Foot Animation (U7 / U9 / U11) :

Beaupuy – Clairac et Vallée Lémance.

Tous les clubs non cités sont à jour.

Dates des journées de rentrée par catégorie :

U6-U7 : samedi 30 septembre sur la matinée

U8-U9 : samedi 23 septembre sur la matinée

U10-U11 : samedi 16 septembre sur la matinée

Ecoles de foot féminines (U6F à U11F) : samedi 7 octobre sur la matinée

Le format de ces journées de rentrée sera communiqué ultérieurement.

U12/U13 CREDIT AGRICOLE AQUITAINE

Règlementation championnats :

Pour information, peuvent participer aux championnats U13 :

- les joueuses de catégorie d'âge U14F
- les joueuses et joueurs de catégorie d'âge U13F et U13
- les joueuses et joueurs de catégorie d'âge U12F et U12
- les joueurs de catégorie d'âge U11 (maximum 3 par feuille de match) remplissant les conditions prévues à l'article 73.1 des R.G. de la F.F.F.

Composition des poules :

U13 Honneur Crédit Agricole Aquitaine :

Poule unique de 9 équipes en matchs aller simple soit 9 journées.

1^{ère} journée le 16/09/2023 – Dernière journée le 16/12/2023.

Les équipes classées aux 3 premières places à l'issue de ce championnat seront promues en championnat Critérium Régional U13. Toutes les autres équipes seront qualifiées en championnat U13 Honneur 2^{ème} phase.

U13 HONNEUR (9 équipes)
AGEN RC 1
AS PASSAGE FC 1
BAFC 1
CONFLUENT/ALBRET 1
FCPA 1
FC VILLENEUVE 1
JS VALLEE LOT 1
MARMANDE 1
PENNE SAINT-SYLVESTRE 1

Les poules U13 Promotion Honneur et District seront communiquées dans le prochain PV. Pour rappel, les engagements pour ces 2 niveaux sont ouverts jusqu'au mercredi 30 août 2023.

Engagements en championnats :

Merci aux clubs concernés de contrôler les engagements ci-dessous et de signaler toute erreur éventuelle.

U13 Promotion Honneur Crédit Agricole Aquitaine (19 équipes) :

Agen RC 2 – AS Passage FC 2 – GJ Boé Agen FC 2 – GJ Boé Agen FC 3 – Castelmoron FC 1 – GJ Confluent Albret 2 – FC Marmande 2 – FC Porte d'Aquitaine 2 – FC Villeneuve / Lot 2 – US Gontaud 1 – JS Vallée Lot 2 – Entente Laroque/Maurin 1 – GJ Le Mas/Caumont 1 – AS Marcellus Cocumont 1 – Monflanquin FC 1 – FC Penne/Saint-Sylvestre 2 – US Sainte-Bazeille 1 – Tonneins FC 1 – US Virazeil/Puymiclan 1.

U13 District Crédit Agricole Aquitaine (20 équipes) :

ASSA Pays du Dropt 1 – GJ Boé Agen FC 4 – GJ Boé Agen FC 5 – FC Cancon 1 – Castelmoron FC 2 – AS Castillonès 1 – GJ Confluent Albret 3 – FC Porte d'Aquitaine 3 – FC Fumel 1 – JS Vallée Lot 3 – Entente Laroque/Maurin 2 – GJ Le Mas/Caumont 2 – AS Laugnac 1 – AS Marcellus Cocumont 2 – AS Miramont Lavergne 1 – FC Roquefort 1 – US Sainte-Bazeille 2 – AS Sainte-Livrade 1 – Tonneins FC 2 – US Villeréal 1.

U15

Règlementation championnats :

Pour information, peuvent participer aux championnats U15 :

- les joueurs et joueuses de catégorie d'âge U15, U15F et U16F
- les joueurs et joueuses de catégorie d'âge U14 et U14 F
- les joueurs de catégorie d'âge U13 (maximum 3 par feuille de match) remplissant les conditions prévues à l'article 73.1 des R.G. de la F.F.F.

Composition des poules :

Les compositions des poules seront définitivement validées lors de la prochaine réunion de la Commission.

U15 Honneur 1^{ère} phase :

Poule unique de 10 équipes en matchs aller simple soit 9 journées.

1^{ère} journée le 16/09/2023 – Dernière journée le 16/12/2023.

Les équipes classées aux 3 premières places à l'issue de ce championnat seront promues en championnat Interdistricts U15 24/47.

Les équipes classées de la 4^{ème} à la 9^{ème} place incluse seront qualifiées en championnat U15 Honneur 2^{ème} phase. L'équipe classée à la dernière place sera reléguée en championnat U15 District 2^{ème} phase.

U15 HONNEUR (10 équipes)
AS PASSAGE FC 1
BAFC 3
CONFLUENT/ALBRET 1
FCPA 3
FCVL 1
GONTAUD 1
JSVL 2
NERAC 1
TONNEINS 1
USVP 1

U15 District 1^{ère} phase :

Deux poules de 7 équipes en matchs aller simple soit 7 journées.

1^{ère} journée le 23/09/2023 – Dernière journée le 16/12/2023.

Les équipes classées aux 2 premières places de chaque poule ainsi que le meilleur 3^{ème} des 2 poules à l'issue de ce championnat seront promues en championnat Honneur 2^{ème} phase.

Toutes les autres équipes participeront au championnat U15 District 2^{ème} phase.

U15 DISTRICT (14 équipes)	
POULE A	POULE B
ASSA 1	AS PASSAGE FC 2
MAS/CAUMONT 1	ASTAFFORT 1
MARCELLUS/CASTELJALOUX 1	LAROQUE/MAURIN 1
MIRAMONT/ST-COLOMB/CASTILLONNES 1	LAUGNAC 1
SAINTE-BAZEILLE 1	SAINTE-LIVRADE 1
MONBAHUS 1	FUMEL 1
CASTELMORON 1	MONFLANQUIN/CANCON 1

U17

Règlementation championnats :

Pour information, peuvent participer aux championnats U17 :

- les joueurs de catégorie d'âge U17 et U16 – amateur ou sous contrat (aspirant ou apprenti)
- les joueurs et joueuses de catégorie d'âge U15 et U15 F remplissant les conditions prévues à l'article 73.1 des R.G. de la F.F.F.

Engagements en championnats :

Au vu du nombre d'équipes engagées (15) et devant l'impossibilité de mettre en place une poule Honneur unique comme envisagé initialement, la Commission a contacté l'ensemble des clubs engagés pour connaître leur souhait d'engagement sur une compétition à 2 niveaux (niveau 1 et niveau 2).

Les retours des clubs sont les suivants :

- 11 équipes souhaitent évoluer en niveau 1
- 4 équipes souhaitent évoluer en niveau 2

Au vu de ces souhaits et du faible nombre d'équipes en niveau 2, il a été décidé, en accord avec la Commission Technique, de faire disputer la première phase sur un seul niveau en 3 groupes de 5 équipes sur une phase Brassage en septembre et octobre.

Puis une seconde phase de Brassage sur 3 niveaux (U17 Division 1, U17 Division 2 et U17 Division 3) en novembre et décembre selon la répartition suivante :

- U17 Division 1 : les premiers de chaque poule Brassage + les deux meilleurs seconds, soit 5 équipes.
- U17 Division 2 : le moins bon second + les trois troisièmes + le meilleur quatrième du Brassage, soit 5 équipes.
- U17 Division 3 : les deux moins bons quatrièmes + les trois cinquièmes du Brassage, soit 5 équipes.

Les équipes classées aux trois premières places du championnat U17 Division 1 accéderont ensuite au Championnat Interdistricts U17 24/47 qui débutera au mois de janvier 2024. Les 12 équipes restantes participeront à un Championnat U17 Honneur en poule unique qui débutera également en janvier 2024.

Les poules seront définies lors de la prochaine réunion de la Commission.

U17 Brassage (15 équipes) :

AS Passage FC – ASSA Pays du Dropt – SC Astaffort 1 – SC Astaffort 2 – FC Porte d'Aquitaine – FC Fumel – Entente Laroque/Maurin – GJ Le Mas/Caumont – FC Marmande – Entente Monflanquin/Cancon – FC Nérac – US Sainte-Bazaille – AS Sainte-Livrade – Tonneins FC – US Virazeil/Puymiclan.

U18

Règlementation championnats :

Pour information, peuvent participer aux championnats U18 :

- les joueurs de catégorie d'âge U18 et U17 – amateur ou sous contrat (aspirant ou apprenti)
- les joueurs de catégorie d'âge U16 remplissant les conditions prévues à l'article 73.1 des R.G. de la F.F.F.

Engagements en championnats :

U18 Honneur (7 équipes) :

AS Passage FC – ASSA Pays du Dropt – Entente Castelmoron/Tonneins – FC Villeneuve / Lot – JS Vallée Lot – Entente Monflanquin/Cancon – AS Sainte-Livrade.

La Commission est en attente d'un engagement supplémentaire. Dès que celui-ci sera effectif, la formule d'un championnat en poule unique sur la saison complète en matchs aller-retour sera validée.

Tournois

Liste des tournois organisés par les clubs du District :

Aucun tournoi programmé actuellement.

Prochaine réunion le mercredi 30/08/2023.

**Le Président
A. TOURRETTES**